

30 mar 2021 -17:10

Les hôpitaux passent à la phase 2A

Le comité « Hospital & Transport Surge Capacity » a demandé aux hôpitaux généraux et universitaires de passer à la phase 2A à partir du 6 avril.

La phase 2A signifie que :

- 60 % des lits de soins intensifs doivent être réservés aux patients COVID (1.200 lits sur un total de 2.000 lits) ;
- 4 fois plus de lits doivent être libérés pour les patients COVID dans les unités non intensives ;
- 15 % de lits de soins intensifs supplémentaires doivent être créés (300 lits de soins intensifs supplémentaires).

Les soins non urgents et planifiables faisant appel aux soins intensifs doivent être reportés. Toutes les consultations, examens et interventions urgentes et nécessaires se poursuivent. Toutes les thérapies nécessaires en cours (chimiothérapie, dialyse,...) et les réadaptations doivent également être poursuivies. Les hôpitaux sont des lieux sûrs pour poursuivre ces soins - les soins COVID sont clairement séparés des soins réguliers.

Des efforts importants seront réalisés pour répartir les patients COVID dans les différents hôpitaux. Cela se fera en premier lieu au sein du propre réseau ou de la province. L'objectif est d'éviter que les patients se retrouvent en dehors d'une unité de soins intensifs agréée.

Qu'est-ce que le comité « Hospital & Transport Surge Capacity » ?

Le comité « Hospital & Transport Surge Capacity » (HTSC) est un organe consultatif qui se réunit depuis le début de la crise COVID-19 afin de garantir des mesures de contrôle adéquates et efficaces au niveau des hôpitaux et de la capacité de transport des patients. Le HTSC est coordonné par le Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement. Le HTSC est composé de représentants des différentes autorités fédérales de la santé publique, des fédérations hospitalières, de l'inspection d'hygiène fédérale, de la Défense et d'experts scientifiques.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Wendy Lee
Porte-parole (NL)
+32 524 91 69
+32 477 98 01 02
wendy.lee@health.fgov.be